DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mil seize, le 15 du mois de novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Claude PELISSE, Michel BELANTAN, Brigitte MIGNOT, Luc LAURENT, Sylvie DRAME, Jean-Claude BIETRIX, Marjorie COURBI, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Kathia VENDOIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT.

POUVOIRS : Maryline BOROWIAK donne pouvoir à Christophe JULLIAN-DESAYES
Thierry SOHIER donne pouvoir à Magali GRISEL
Emmanuel MORESTIN donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique SOULIER.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu dans les délais réglementaires et qui a été affiché aux lieux accoutumés :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2016
- Demande de transfert dans le domaine public routier communal du délaissé de la RD 145c appartenant au Département de l'Isère
- Motion en faveur de la création d'un arrêt de bus reliant le territoire à l'aéroport de St Exupéry
- Location de la salle du Canal Mouturier : contrat de location et règlement
- Questions diverses.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il sera traité dans les questions diverses :

- Collectif de La Poste
- Cabinet médecins urgentistes
- Première pierre du PRJE : LE CAP.

1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2016 : Délibération N° 2016-10-1

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité. M. le Maire indique qu'il n'a reçu aucune remarque.

2. Demande de transfert dans le domaine public routier communal du délaissé de la RD 145c appartenant au Département de l'Isère – Délibération N° 2016-10-2

Monsieur le Maire explique que la route départementale 145c a été déviée lorsque les feux tricolores ont été mis en place au carrefour RD 1516/RD 145c.
L'ancienne route passe devant la pharmacie et dessert également le parking communal.
Le pharmacien a déposé un permis de construire pour une extension de la pharmacie. Ce point a été évoqué lors de la commission « urbanisme » du 24 octobre 2016. Avec l'extension, les places de stationnement existantes devant la pharmacie actuelle n'existeront plus puisqu'elles seront prises par l'agrandissement du bâtiment.
Il a été décidé lors de cette commission de ne pas signer de convention pour les places de stationnement, la pharmacie utilisera les places de stationnement du domaine public communal.
Le Conseil Départemental de l'Isère serait d'accord pour céder, à titre gracieux, à la commune, le délaissé de l'ancienne RD 145c qui est une voirie en impasse et n'a plus d'utilité pour la circulation routière.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite le Département afin qu'il transfère du Domaine Public Routier Départemental au Domaine Public Routier Communal, la portion considérée de la RD 145c, soit du PR 0 au PR 00.71, sur 71 mètres.

3. Motion en faveur de la création d'un arrêt de bus reliant le territoire Turipinois à l'aéroport de Saint-Exupéry.- Délibération N° 2016-10-3

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la réunion du Conseil des Maires et de l'exécutif du 10 octobre 2016, la communauté de communes des Vallons de la Tour a délibéré le 17 octobre 2016 pour présenter une motion en faveur de la création d'un arrêt de bus reliant le territoire Turripinois à l'aéroport de St Exupéry.
La Société des cars Faure exploite actuellement, pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des lignes de navettes effectuant la liaison entre Saint Exupéry aéroport et Annecy-Chambéry.
La création d'un arrêt de bus à La Tour du Pin valoriserait la situation centrale et stratégique du territoire et constituerait également une amélioration du service rendu à la population.
De plus, il serait un atout complémentaire indéniable pour ce qui est du dynamisme économique de notre territoire et serait un facteur d'attractivité supplémentaire pour des entreprises créatrices d'emplois, en recherche d'un site d'implantation.
Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette motion en faveur de la création d'un arrêt de bus reliant le territoire Turripinois à l'aéroport Saint-Exupéry, et de la transmettre à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
Il est demandé combien de trajets sont effectués actuellement par jour sur cette ligne. M. Jean-Claude PELISSE répond que ce sont 4 trajets dans chaque sens qui existent. Il y aurait un arrêt supplémentaire sur cette ligne qui pourrait se situer au Champ de Mars à LA TOUR DU PIN, ou à proximité de la gare.
M. Luc BASSETTE précise qu'en plus de l'aéroport, ce serait la gare TGV de St Exupéry qui serait desservie, ce qui serait bien pour les usagers.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote la motion en faveur de la création d'un arrêt de bus à La Tour du Pin sur la ligne Saint Exupéry, Annecy, Chambéry et charge Monsieur le Maire de l'adresser à Monsieur le Président de la Région Auvergne, Rhône-Alpes ainsi qu'une copie à la Communauté de Communes des Vallons de la Tour.

4. **<u>Location de la salle du Canal Mouturier : fixation des tarifs, contrat de location et règlement. – Délibération N° 2016-10-4</u>**

Mme Magali GRISEL rappelle que la commission « sport-culture-vie associative » s'est réunie le 2 novembre 2016.
Le compte-rendu de cette réunion a été adressé à l'ensemble des élus.
Les membres de la commission proposent de maintenir les tarifs appliqués pour la location des salles communales depuis février 2016 et de ne pas pratiquer de hausse.
Rappel des tarifs :

SALLE DES FETES	Tarifs votés le 20/10/2015	**Tarifs depuis le 26 février 2016**
Location à l'heure	7.00 €	**7.00 €**
Association communale	50.00 €	**75.00 €**
Association : vente de boudins…	32.00 €	**57.00 €**
Association « extérieure à St Clair »	364.00 €	**389.00 €**
Particulier de St Clair	225.00 €	**250.00 €**
Particulier « extérieur » à St Clair	364.00 €	**389.00 €**
Location de vaisselle	80.00 €	**80.00 €**
Caution	400.00 €	**400.00 €**

SALLE POLYVALENTE	Tarifs votés le 20/10/2015	**Tarifs depuis le 26 février 2016**
Location à l'heure	10.00 €	**15.00 €**
Association communale	97.00 €	**147.00 €**
Association « extérieure » à St Clair **sans** podium	500.00 €	**550.00 €**
SALLE POLYVALENTE	Tarifs votés le 20/10/2015	**Tarifs depuis le 26 février 2016**
Association « extérieure » à St Clair » **avec** podium	600.00 €	**650.00 €**
Particulier de St Clair **sans** podium	350.00 €	**400.00 €**
SALLE POLYVALENTE	Tarifs votés le 20/10/2015	**Tarifs depuis le 26 février 2016**
Particulier de St Clair **avec** podium	450.00 €	**500.00 €**
Particulier « extérieur » à St Clair **sans** podium	500.00 €	**550.00 €**
Particulier « extérieur » à St Clair **avec** podium	600.00 €	**650.00 €**
Caution	800.00 €	**800.00 €**

Par ailleurs, concernant la salle du Canal Mouturier, la commission propose au conseil municipal de la louer uniquement <u>en journée</u> (maximum 22h) afin d'éviter les bruits en soirée et uniquement aux associations et particuliers Saint Clairois.
Les tarifs proposés sont les suivants :

- <u>40 € la journée</u> pour les associations communales (vente de diots autorisée, vente de boudins interdite). Les associations pourront profiter d'une gratuité par an et devront choisir entre les 3 salles : salle polyvalente, salle des fêtes et salle du canal Mouturier.

- 75 € la journée pour les particuliers Saint Clairois.
- Une caution de 200 € sera demandée.

La proposition de règlement de la salle du canal Mouturier était jointe à la note de synthèse ainsi que le projet de contrat de location.

M. Luc BASSETTE demande pourquoi les diots sont acceptés et pas les boudins. Il trouve également que la salle peut accueillir plus de 50 personnes.
M. Gabriel PERICAS répond que les diots sont juste à réchauffer alors que les boudins font des déchets et génèrent des odeurs.
Mme Magali GRISEL précise que le nombre est limité à 50 personnes pour des manifestations liées aux fêtes de famille et non pas des soirées bruyantes Elle indique qu'elle passera voir le week-end s'il y a des problèmes.
M. Emmanuel EGLAINE demande si la cour de l'école sera utilisée. Mme Magali GRISEL répond que non, c'est simplement en cas d'urgence, pour une deuxième sortie.
Mme Jacqueline GUICHARD informe les élus, qu'à l'origine, cette salle était destinée à être une « salle de sciences » pour l'école. Si la décision devait être prise de faire une salle de sciences, la salle du Canal serait dévolue prioritairement à cette activité.
Mme Claire KERRINCKX demande si les réunions seront toujours gratuites pour les associations. Il lui est répondu par l'affirmative ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les tarifs ci-dessus et valide le contrat de location et le règlement de la salle du canal Mouturier.

5. Questions diverses :

- Collectif de la Poste :

M. le Maire indique qu'un questionnaire sera envoyé par internet aux foyers Saint Clairois inscrits sur Harmony. Par ailleurs, plusieurs bénévoles feront du porte-à-porte pour faire remplir les personnes notamment sur leurs besoins en matière d'horaires d'ouverture du bureau de poste de ST CLAIR DE LA TOUR.
Il précise qu'il est aidé dans cette démarche par le « Collectif de La Poste Iséroise » qui analysera le retour des questionnaires. Ce collectif, en se mobilisant, a réussi à garder l'ouverture de certains bureaux de poste.
Il indique aux élus que la Direction de la Poste envisage le plus souvent de mettre des APC (agences postales communales) ou des points poste chez les commerçants. Toutes les opérations opérées par un bureau de poste ne sont pas assurées par les APC.
M. Emmanuel EGLAINE précise qu'en diminuant les horaires d'ouverture, la Poste pratique une politique visant à créer un désintérêt de la part des administrés.
M. Luc BASSETTE indique qu'il est difficile de récupérer les lettres recommandées en raison des horaires d'ouverture qui ne sont pas suffisants et des fermetures du bureau de poste inopinées.

- Cabinet médical :

M. le Maire informe l'assemblée que 3 médecins urgentistes sont sur le point de racheter le cabinet de la dentiste qui est partie. Ils pratiqueraient une médecine d'urgence 7 jours sur 7 et de 11h à 23h. Il faudrait un quatrième médecin pour assurer le service.
L'ouverture est prévue le 7 janvier 2017.
Les médecins sont en contact avec les infirmières, la pharmacie (pour de l'orthopédie) ainsi qu'avec un cabinet de radiologie pour permettre de traiter des cas de simples fractures par exemple.

- 1ère pierre du PRJE : LE CAP à la Corderie :

La pose de la première pierre du bâtiment : « pôle ressources jeunes entreprises » dénommé « LE CAP » dans la ZAC de La Corderie est fixée au mardi 29 novembre 2016 à 14h15.
Les travaux ne débuteront toutefois qu'au printemps 2017.

- Problème de verbalisation pour stationnement « dangereux » rue René Duchamp. :

M. Emmanuel EGLAINE indique que des Saint-Clairois, domiciliés au 460 Rue René Duchamp ont été verbalisés avec perte de 3 points pour un stationnement jugé dangereux. En fait, tout le long de cette rue, les véhicules stationnent depuis des années sans avoir été verbalisés. Il demande si M. le Maire peut intervenir auprès de la Gendarmerie de LA TOUR DU PIN pour faire part du mécontentement légitime des habitants verbalisés.
M. le Maire répond qu'effectivement il interrogera la Gendarmerie. Par ailleurs, il se rapprochera du Président des Vallons de la Tour, pour que la réflexion soit poursuivie sur un carrefour entre les 3 communes : LA TOUR DU PIN, ST CLAIR DE LA TOUR et LA CHAPELLE DE LA TOUR au sommet de la rue René Duchamp car les véhicules roulent très vite.

- Fermeture de l'ESCALE :

Mme Jacqueline GUICHARD fait part de son regret de la décision de fermer le lieu d'accueil pour les populations défavorisées : l'Escale à LA TOUR DU PIN.
Le Conseil Départemental ayant retiré sa subvention de 40 % du coût du fonctionnement estimé à 79 000 € pour l'année, le CCAS de LA TOUR DU PIN a décidé de la fermeture de la structure ne pouvant assurer seul son financement.
M. Luc BASSETTE propose d'interpeller Mme Magali GUILLOT, Vice-Présidente du Conseil Départemental sur cette problématique qui est dans son domaine de compétence.

Fin du conseil municipal à 20h